



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



L'expertise collective F&L : quelles leçons 10 ans après ?

Présentation Conseil consommateurs APRIFEL – 7/4/2017

Laurence Delva – Cheffe du Service de l'alimentation / DGAL





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

L'expertise collective F&L : quelles leçons 10 ans après ?

- **Les objectifs de l'ESCO**
- **Relation entre consommation de fruits et légumes et santé :**
 - - les recommandations nutritionnelles
 - - les risques de contamination
- **Réduire les disparités de consommation :**
 - - le programme national pour l'alimentation





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Objectif de l'ESCO de 2007

Éclairer les pouvoirs publics et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, sur les actions à mener, aussi bien du côté de l'offre qu'auprès des consommateurs, pour répondre au double objectif de soutien économique aux filières de production et de protection de la santé publique



Champs retenus pour l'expertise

- Les fondements scientifiques des recommandations nutritionnelles : bénéfiques et risques éventuels pour la santé ;
- La variabilité des caractéristiques nutritionnelles des fruits et légumes liées aux facteurs génétiques, aux conditions de culture, aux traitements post-récolte et aux transformations industrielles et culinaires ;
- La variabilité de la consommation et ses déterminants socio-économiques ;
- L'impact des politiques de promotion de la consommation de fruits et légumes ;
- Les liens entre les caractéristiques des produits et le fonctionnement des filières.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Domaines de compétence DGAL

LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'ALIMENTATION ; LA SANTÉ ANIMALE ET VÉGÉTALE



La politique de l'alimentation

Élaboration et contrôle de la réglementation (sécurité sanitaire des aliments, hygiène des conditions de production et de transformation, production et présentation des produits agricoles...)



La protection des végétaux

Défense sanitaire et protection des végétaux ; mise sur le marché des semences et plants, surveillance biologique (y compris santé des forêts)



La santé animale

Élaboration et contrôle de la réglementation (santé des animaux terrestres et aquatiques ; alimentation animale, protection des animaux) ; identification des animaux et traçabilité des produits

PNNS
DGS

PNA

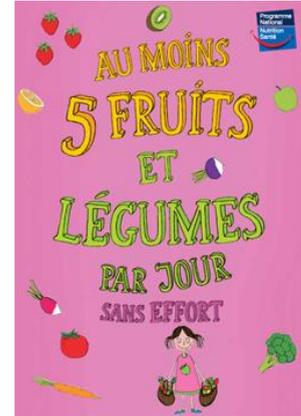
Production primaire animale et végétale

Sécurité sanitaire
des aliments

Plan de contrôles
DGCCRF



Relations entre la consommation de F&L et la santé / nutrition



Le PNNS et les repères nutritionnels

Actualisation des repères nutritionnels adultes :

- ANSES : avis publié le 23 janvier 2017
- HCSP : avis du 27 mars 2017 sur les 12 repères adultes
- Santé publique France : second semestre 2017 – élaboration des messages grand public



Le HCSP recommande les repères alimentaires suivants :

Groupe alimentaire	Repère principal	Données complémentaires
Fruits et légumes	Au moins 5 par jour	<ul style="list-style-type: none">Les tailles de portion recommandées sont de 80 à 100gIl est recommandé d'augmenter sa consommation, quel que soit le niveau de consommation initialPas plus d'un verre de jus de fruit par jour, qui dans cette limite peut compter pour une portion de fruits et légumes. Privilégiez les fruits frais pressésLes fruits séchés peuvent participer à la consommation de fruits. Leur consommation est néanmoins à limiter, et ne devrait pas intervenir en dehors des repasToutes les formes de fruits et légumes sont prises en compte : frais, surgelés ou en conserve. Pour les fruits en conserve, privilégier les fruits au sirop léger, sans consommer ce siropPrivilégier des fruits et légumes cultivés selon des modes de production diminuant l'exposition aux pesticides (selon un principe de précaution).

Repère principal identique

Jus de fruits classés
Boissons sucrées

Conforme ccl ESCO

Prise en compte du risque
Contaminant / EAT

Relations entre la consommation de F&L et la santé / nutrition

Obligations nutritionnelles en restauration scolaire

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de Juillet 2010 a introduit une obligation réglementaire relative à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.

Le décret et l'arrêté parus au journal officiel le 2 octobre 2011 fixent des règles qui étaient auparavant recommandées.

L'arrêté définit la fréquence d'apparition de tous les produits alimentaires, limitant les plus gras, les plus sucrés et favorisant les plus sains (fruits et légumes, incitation à l'utilisation de produits de saison).





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Relations entre la consommation de F&L et la santé / nutrition

Réduire les risques de contamination

- AMM des produits phytopharmaceutiques (PPP) : retrait des produits phytosanitaires les plus préoccupants, révision des limites maximales de résidus
- Plans de surveillance et de contrôle des résidus de PPP (1 500 analyses en 2015)
 - Plan de contrôle Paquet hygiène (production primaire) et utilisation de PPP (8 750 contrôles en 2016)
 - Ecophyto : réduire l'usage des produits phytopharmaceutique (- 50 % 2025, 70 M€/an)





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Relations entre la consommation de F&L et la santé / nutrition

Garantir une production en quantité et qualité

- Éviter l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles réglementés : contrôles à l'import, plans de surveillance, mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance sanitaire
- Mise en œuvre de la procédure d'extension d'utilisation pour les utilisations mineures pour éviter les impasses techniques (depuis 2008 en France)
- Plan en faveur des solutions de biocontrôle : actions de recherche et procédure simplifiée pour les AMM





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Réduire les disparités de consommation

La politique de l'alimentation et le programme national pour l'alimentation (PNA)

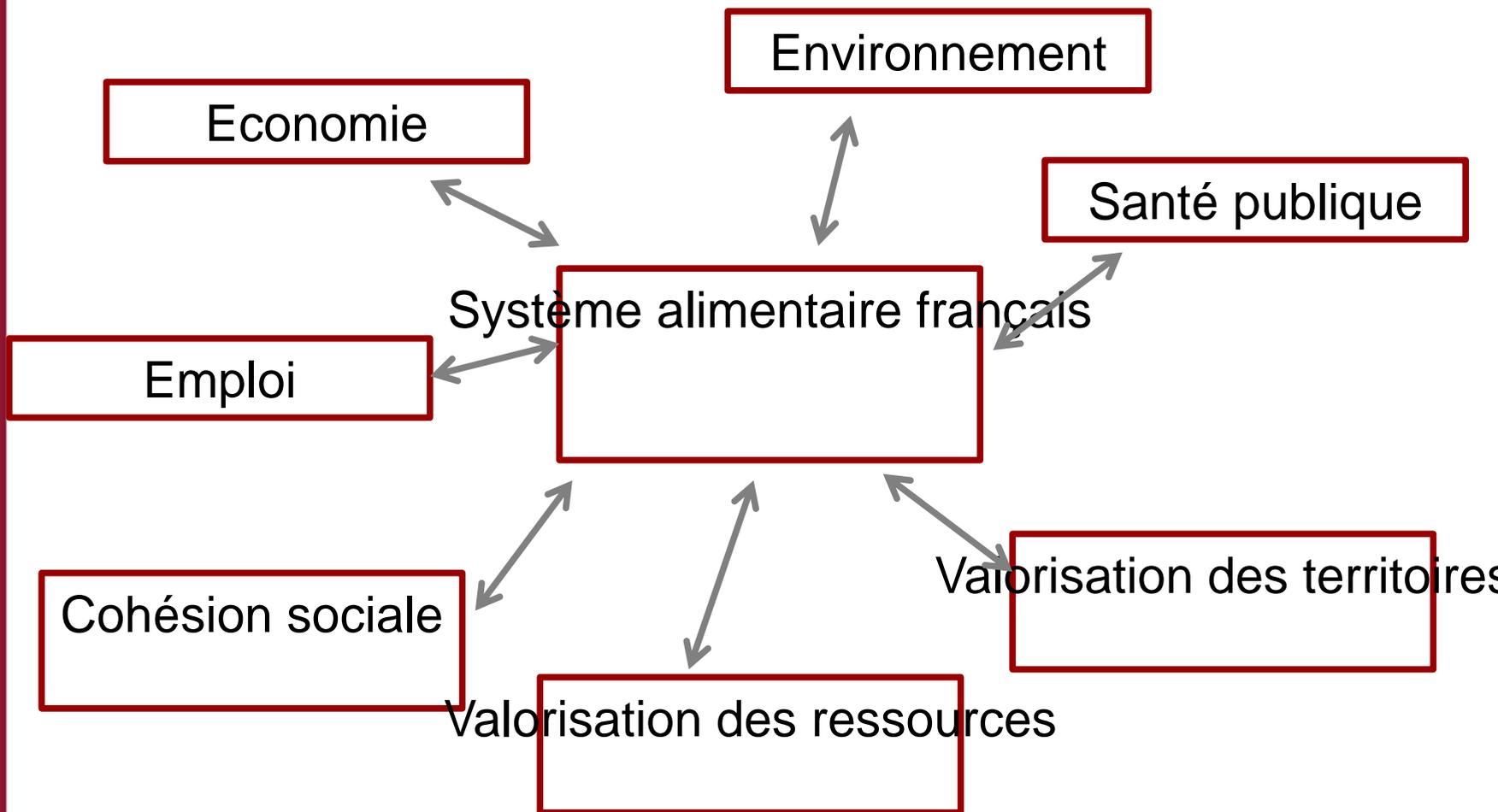
Alinéa 1 de l'article L1 du Code Rural (LAAF, 2014)

« assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique »

« dans ses dimensions internationale, européenne, nationale et territoriale »



La politique nationale de l'alimentation A la croisée d'enjeux...



La politique nationale de l'alimentation

Enjeux de santé publique

- Surpoids et obésité
 - 6,5 millions de personnes considérées comme obèses en France
 - de 8,5% à 14,5% de la population adulte entre 1997 et 2009
 - dans toutes les tranches d'âge de la population, y compris les seniors.
 - une tendance mondiale : 1,4 milliard de personnes (20 ans +) dans le monde (35 % de la population adulte mondiale). 3,3 milliards d'ici 2030 (OMS)
- Vieillesse de la population et contraintes spécifiques





La politique nationale de l'alimentation

Enjeux de santé publique

- Assiette moyenne : 44 % de glucides, 39 % de lipides, 17 % de protéines, pas assez de fibres
- Consommation insuffisante de fruits et légumes par les jeunes adultes
- Évolutions par rapport à 1999, positives mais contrastées :
 - stabilisation des apports énergétiques chez les adultes et diminution sensible de ces apports chez les enfants de moins de 14 ans
 - augmentation de la consommation de fruits chez les adultes et les adolescents
 - diminution de la consommation de boissons alcoolisées chez les adultes
 - diminution de la consommation de sel, malgré tout insuffisante





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Le programme national pour l'alimentation

- Première Version du PNA – 2010-2013
- Deuxième version du PNA – 2014-2017, recentrée autour de 4 axes :
 - La justice sociale
 - L'éducation alimentaire de la jeunesse
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - L'ancrage territorial et patrimonial de l'alimentation



PNA – Axe 1 : justice sociale

Aide alimentaire

- 7,1 M de démunis en France / 3,5 M de bénéficiaires de l'aide alimentaire (2012)
- Promotion et amélioration du don alimentaire
 - « Tous concernés par le don alimentaire »
 - Don de produits alimentaires par les commerces de détail aux associations caritatives
 - Guides du don aux associations (restaurants collectifs, IAA, producteurs agricoles)
 - Réduction fiscale aux producteurs agricoles (lait, œufs, **fruits et légumes**, viande à l'étude)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
Ministère de l'Équipement, du Logement et de la Mer

Tous concernés par LE DON DE DENRÉES ALIMENTAIRES

La solidarité est plus que jamais un enjeu national. Plus de 4 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire en France de façon ponctuelle, régulière ou permanente, aide alimentaire qui constitue une priorité d'action des politiques publiques de l'alimentation et de la lutte contre l'exclusion. La loi relative à l'assistance alimentaire et le galvillage ainsi que la justice sociale sont en effet des priorités de la feuille de route relative au Plan quinquennal 2005-2007 et du Programme national pour l'alimentation.

En complément des politiques nationales et européennes d'aide de denrées (Fonds européen d'aide aux plus démunis - FEAD), Crédit national pour les épaves sociales à destination des associations caritatives, le don alimentaire est un levier d'action essentiel de soutien aux personnes défavorisées. Il permet aux associations distribuant l'aide alimentaire aux personnes les plus démunies de pouvoir leur mettre à disposition une alimentation saine, variée et de qualité. Des produits frais, en conserve ou surgelés, un repas chaud, un colis d'urgence ou un panier de produits à récupérer chez soi, tout cela est possible grâce au don alimentaire. Mais le don alimentaire, c'est également un moyen de recréer un lien social : le moment du don est aussi une occasion de rendre plus large. Enfin, certaines modalités de don peuvent permettre de recréer de l'emploi et contribuer à l'inclusion sociale de nos concitoyens en situation de fragilité.

Pour répondre aux nombreuses questions autour du don alimentaire, ce document s'adresse à tous les acteurs de la chaîne alimentaire susceptibles d'être concernés et dresse un panorama des moyens réglementaires, incitatifs et pratiques favorisant le don alimentaire responsable et valorisé. En effet, la solidarité et la générosité, fondements du don, sont encouragées et facilitées par de nombreux dispositifs, relevant soit de politiques publiques, soit d'initiatives ayant démontré leur efficacité et ayant vocation à être démultipliées.



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PNA - Axe 2 : Éducation alimentaire de la jeunesse

Article L. 312-17-3 du code de l'éducation introduit par la LAAF (2014) et réaffirmé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (2016)

« Une information et une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, cohérentes avec les orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé mentionné à l'article L. 3231-1 du code de la santé publique et du programme national pour l'alimentation mentionné à l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime, sont dispensés dans les écoles, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial mentionné à l'article L. 551-1 du présent code ».



PNA - Axe 2 : Éducation alimentaire de la jeunesse

- Création et diffusion d'outils pédagogiques
 - Mallettes pédagogique « un fruit pour la récré »
 - Guides pour ateliers cuisine et alimentation durable
 - Guides d'accueil des scolaires (filrière fruits & légumes, pêche, viandes, lait, céréales...)
 - Livrets de jeux et d'activités : « Mon petit légumady » (à destination des enfants défavorisés), bande dessinée F&L, ateliers périscolaires f&l, Gustaterrium (jardin pédagogique)

semaine
fraîch'
attitude

- « Les classes du goût »
- Semaine « Fraich'attitude »



PNA - Axe 2 : Éducation alimentaire de la jeunesse

- « Un fruit pour la récré » / « Lait scolaire »
 - Stratégie nationale à définir pour 6 ans en application du règlement (UE) 2016/791 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016
- Fusion des deux programmes car ils participent au même objectif



- Enjeux
 - Maintenir les excellents résultats du programme « lait »
 - Faire décoller le programme « fruits et légumes »



PNA - Axe 2 : Éducation alimentaire de la jeunesse

- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - Été 2015 : courrier co-signé par Najat Vallaud-Belkacem et Stéphane Le Foll aux recteurs d'académie (13 M d'enfants)
 - Partenariat pour diffuser les outils sur eduscol.education.fr
 - Plate-forme de ressources pédagogiques en ligne sur le site du MAAF



PNA - Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Gaspillage alimentaire

=

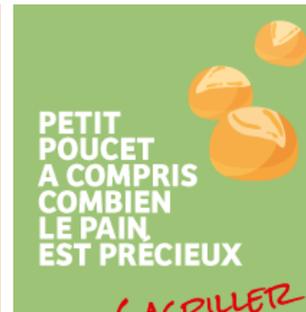
toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée



NE LAISSEZ
PAS TOMBER
LES BONS
PRODUITS !



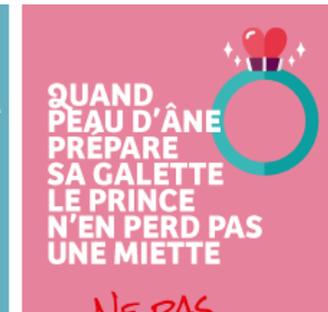
LES FRUITS
ET LÉGUMES
MOCHES SONT
BONS AUSSI !



GASPILLER
LE PAIN
PEUT VOUS
PERDRE !



APPRENEZ
À CUISINER
LES RESTES !



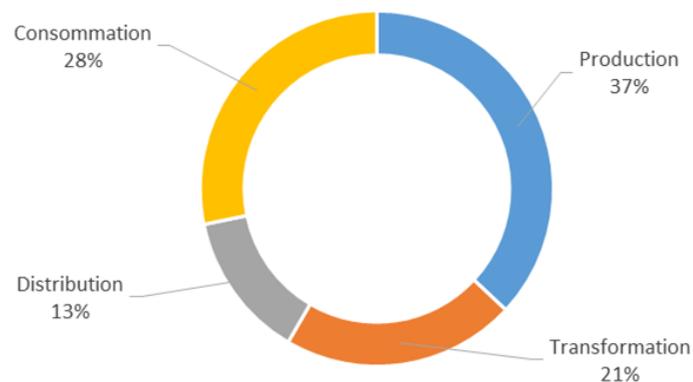
NE PAS
GÂCHER
TEND PLUS
RICHE !



PNA - Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Répartition des pertes et gaspillages en masse





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PNA - Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

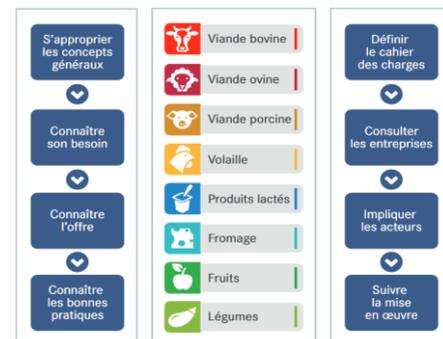
- Signature du Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire en juin 2013
 - Objectif : **diminuer de 50 % le gaspillage d'ici 2025**
 - 34 signataires (entreprises, collectivités, syndicats...)
- Rapport Guillaume Garot en 2015
- Nouvelle version du Pacte en 2017

Pacte national
de lutte contre
le gaspillage
alimentaire



PNA - Axe 4 : Ancrage territorial et patrimonial de l'alimentation

- Favoriser l'approvisionnement de proximité
 - Guides juridique pour les gestionnaires et cuisiniers
 - Boîte à outils LOCALM pour les acteurs publics de restauration collective → octobre 2016
 - Financement de projets de mise en relation producteurs – gestionnaires





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PNA - Axe 4 : Ancrage territorial et patrimonial de l'alimentation

Approche systémique : les Projets Alimentaires Territoriaux - Art. 39 de la LAAF (13/10/2014)

« Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective »



PNA - Axe 4 : Ancrage territorial et patrimonial de l'alimentation - PAT

- Lancement du dispositif de reconnaissance
- le 1er mars 2017 au SIA



Reconnaissance officielle des Projets alimentaires territoriaux

La procédure de reconnaissance, dont les modalités seront publiées à la mi-mars, donnera accès, pour les projets alimentaires reconnus, à la marque nationale « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'Agriculture » et au logo associé pendant une durée de trois ans reconductible.

Ce dispositif de reconnaissance sera accompagné d'outils pratiques (guides, appui technique, mise en réseau d'acteurs, suivi) destinés à soutenir cette dynamique et favoriser l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux dans le but d'atteindre l'objectif de 500 PAI en 2020.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Appel à projets 2016-2017

- Financement MAAF + ADEME → 2 millions d'euros
- Partenariat DGS + DGCS
- Pré-sélection régionale
- Résultats annoncés au SIA 2017



Appel à projets 2016-2017

Sur 3 appels à projets, 11 ont porté sur les fruits et légumes sur les 4 axes du PNA

"Mise en place d'un pressoir pédagogique"

Mairie de Dombéni (Mayotte)



La Mairie de Dombéni souhaite acquérir un pressoir pédagogique





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Perspectives

Conseil national de l'alimentation

Mise en place d'un groupe de travail pour répondre à la question « qu'est-ce qu'une alimentation favorable à la santé ? »

PNNS – PNA

Réflexion sur la politique de l'alimentation dans le cadre de l'actualisation de ces deux plans





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Je vous remercie pour votre attention

